

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Vendredi 24 janvier 2025 à 20h00**

Convocation : 17 janvier 2025.

**Présents** : AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : AUBERT Lolita procuration à BARBAN Catherine.

**Absents** : /

**Retard** : /

AUGU Pierre-Jean a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1 – Devis remplacement des gouttières bâtiments communaux
- 2 – Convention tripartite collecte des ordures ménagères route des Près
- 3 – Ouverture anticipée de crédit budget communal
- 4 – Désignation des délégués auprès du SIAEP
- 5 – Renouvellement du contrat de sauvegarde informatique

**Information et questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 13 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1 - Travaux sur les gouttières des bâtiments communaux****Délibération n° 2025/01**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>/</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>/</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>/</b>

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'à la suite de l'entretien des gouttières sur les bâtiments communaux, il a été constaté que des travaux de remplacement devaient être faits sur certains bâtiments.

**Après étude du dossier, la délibération est ajournée dans l'attente de l'avis de la commission bâtiments.**

**2 - Convention tripartite collecte des ordures ménagères route des Près****Délibération n° 2025/02**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil le projet de convention tripartite avec le SMIEEOM et un riverain pour permettre le passage du camion de collecte des ordures ménagères route des Près à Vallières-les-Grandes.

Cette convention permettra au camion de collecte d'emprunter une voie privée afin de pouvoir faire demi-tour.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer la convention tripartite pour la collecte des ordures ménagères route des Près à Vallières-les-Grandes.

**3 - OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025****Délibération n° 2025/03**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

**DÉCIDE** de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :

Rappel des crédits 2024 :

Chapitres	Crédits ouverts BP + DMI + RAR 2023	RAR 2023	Crédits à prendre en compte
20	67 381.08	17 046.36	50 334.72
21	41 250.32	0	41 250.32
23	250 729.26	0	250 729.26
<b>Total crédits</b>	<b>359 360.66</b>		<b>342 314.30</b>

Amortissements 2025	61 617.96
Solde	280 696.34
Crédits pouvant être ouverts (25% du solde)	70 174.09

Ouverture de crédits 2025 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2025
20/ D203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	10 000.00
21/ D212 Agencements et D2135 Installations générales, agencements, aménagements des D2151 réseau de voirie D2157 Matériel et outillage	7 000.00 15 000.00 10 000.00 5 000.00
23/ 231 Immobilisations corporelles en	20 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>67 000.00</b>

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

#### **4 - Désignation des délégués auprès du SIAEP**

##### **Délibération n° 2025/04**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>		
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>		
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>		

Monsieur Le Maire informe le conseil que suite à l'adhésion de la commune au SIAEP de la Vigne aux Champs, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

**Elections des délégués titulaires :**

Monsieur Le Maire fait appel à candidature pour les 2 délégués titulaires :

Monsieur Le Frêne Patrick (1<sup>er</sup> adjoint) et Monsieur Lacroix Eric (Maire) se portent candidats.

*Compte-tenu du nombre de candidats, avant de procéder au vote, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur Le Maire propose au conseil un vote à main levée. A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour un vote à main levée pour l'élection des délégués titulaires auprès du SIAEP de la Vigne aux Champs.*

Candidats déclarés :

Monsieur Le Frêne Patrick

Monsieur Lacroix Eric

1er tour de scrutin

Ont obtenus :

Monsieur Le Frêne Patrick : 13

Monsieur Lacroix Eric : 13

**Sont élus : Monsieur Le Frêne Patrick (1<sup>er</sup> adjoint) et Monsieur Lacroix Eric (Maire)**

**Elections des délégués suppléants :**

Monsieur Le Maire fait appel à candidature pour les 2 délégués suppléants :

Madame Lorthios Claudette et Monsieur Bigot Benoît se portent candidats.

*Compte-tenu du nombre de candidats, avant de procéder au vote, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur Le Maire propose au conseil un vote à main levée. A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour un vote à main levée pour l'élection des délégués suppléants auprès du SIAEP de la Vigne aux Champs.*

Candidats déclarés :

Madame Lorthios Claudette

Monsieur Bigot Benoît

1er tour de scrutin

Ont obtenus :

Madame Lorthios Claudette : 13

Monsieur Bigot Benoît : 13

**Sont élus : Madame Lorthios Claudette et Monsieur Bigot Benoît**

**5 - Renouvellement du contrat de sauvegarde informatique**

**Délibération n° 2025/05**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil la proposition de contrat pour la sauvegarde informatique des ordinateurs du secrétariat, le contrat actuel étant arrivé à terme.

Le nouveau contrat propose un renouvellement du matériel de sauvegarde pour une durée de 63 mois.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat

**VALIDE**

La proposition de contrat avec l'entreprise Rex-Rotary pour une durée de 63 mois et un coût trimestriel de 276 € HT soit 331.20 € TTC.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

\*\*\*\*

**Point commissions communales, questions diverses et informations**

Monsieur Le Maire informe le conseil que la pose des clapets anti-retour sur l'assainissement du bâtiment atelier de charcuterie/commerce est terminée. Monsieur Dorléans indique qu'il y avait des problèmes avec l'installation sur le bac à graisse. Monsieur Le Maire fait état d'un contentieux avec l'entreprise Briault construction.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a demandé un devis pour la fourniture de barrières anti-inondation. Le devis sera étudié par la commission bâtiment.

Monsieur Le Maire informe le conseil que la commune a demandé le renouvellement de la demande de bons de stérilisation auprès de l'association Brigitte Bardot avec Madame Lorthios en charge du dossier. Il faut rester vigilant et maintenir le niveau de chats errants et d'adoptions. Monsieur Dubreuil demande où en est le dossier de la SPA de Sassay, Monsieur Le maire indique que c'est en cours avec la communauté de communes.

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'entreprise JP2E (dossier autoconsommation électrique) a relancé les professionnels pour récupérer les factures d'énergie.

Monsieur Le Maire fait part des remerciements du conseil des aînés pour la mise à disposition de la salle et des colis de Noël.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant les zones d'accélération des énergies renouvelable sur lesquels il y aurait une erreur de tracé, sans autres précisions. Les services préfectoraux doivent revenir vers nous.

Monsieur Le Frêne, sur le syndicat de l'Amasse, informe le conseil qu'un inventaire des zones humides sera fait en 2025 ainsi qu'un relevé des courbes de niveau. Monsieur Dubreuil demande quel été l'objet de la réunion de l'Amasse, Monsieur Le Frêne indique que la réunion portait sur le classement des fossés et cours d'eau.

Monsieur Barboux demande des informations sur les travaux nécessaires au Gué de la Léve, Monsieur Le Maire indique que l'estimation des travaux est de 90 000 € HT + la maîtrise d'œuvre.

Séance levée à 22h00.

**Le secrétaire**

**Pierre-Jean Augu**



**Le Maire**

**Eric LAGROIX**

